


**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 JUIN 2020**

Date de convocation : 06/06/2020 Date d'affichage de la convocation : 06/06/2020 Nombre de conseillers En exercice : 11 Quorum : 06 Présents : 11 Pouvoirs : 00 Votants : 11	<i>L'an deux mille vingt, le vendredi 12 juin à 16 heures 30.</i> <i>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Guy PELISSIER.</i> <u>Etaient présents :</u> Mmes, Séverine LESAFFRE, Julie LAMBLOT, Elisabeth BERTOLUS, Elisabeth DUFAUD, Céline CAVAILLE-COLL Mrs Alain DUFAUD, Chandar OUTTIRAPOULLE, Jean-Pierre VOUTERS, Rodolphe GARNIER, Florent MALEPART <i>Formant la majorité des membres en exercice.</i> <u>Absents excusés et représentés :</u> <u>Absents Excusés :</u> <u>Secrétaire de séance :</u> Jean-Pierre VOUTERS
--	---

Ont été adoptées les résolutions suivantes :

 ↪ **Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2020**

 ↪ **Vote du Compte de gestion du trésorier et du Compte Administratif 2019 - Affectation du résultat**

SECTIONS	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
FONCTIONNEMENT	135 140,07
INVESTISSEMENT	- 4 654,01

Affectation du résultat :

 ↪ **A la ligne R 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 100 000,00 €**

 ↪ **1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement : 35 140,07 €**

Vote du Budget Primitif 2020

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	571 862,36	571 862,36
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 687 654,01	1 687 654,01

Vote des taux d'imposition 2020

L'article 16 de la loi de finance 2020 prescrit la suppression progressive de la taxe d'habitation, les collectivités n'auront pas la possibilité de moduler le taux de celle-ci cette année. Le taux applicable en 2019 sera donc reconduit en 2020.

La taxe d'habitation sur les résidences principales est intégralement supprimée pour 80 % des ménages en 2020. Pour les 20 % des ménages restants, la réforme se fait par étapes : gel des taux en 2020, -30% en 2021, - 65% en 2022, suppression en 2023. Un mécanisme de compensation à l'euro près pour les collectivités locales est prévu.

	Bases notifiées	Taux	Produits attendus
<i>Taxe d'habitation</i>			
Taxe sur le foncier bâti	1 489 000	6,20	92 318
Taxe sur le foncier non bâti	24 700	27,50	6 793
TOTAL			99 111

Produits fiscaux prévisionnels en résultant sont les suivants :

	Bases notifiées	Taux	Produits attendus
Taxe d'habitation	1 341 000	3,70	49 617
Taxe sur le foncier bâti	1 489 000	6,20	92 318
Taxe sur le foncier non bâti	24 700	27,50	6 793
TOTAL			148 728

CLECT

Le montant provisoire de l'attribution de compensation versé à la suite de la présentation du rapport de la CLECT s'élève à 121.900,94 € pour la commune. Montant reporté à l'article 73211 du Budget Primitif 2020

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs CCID

Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications fiscales. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, pour les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants

Il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables répondant aux conditions posées par le 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650

Projet extension de l'école – Demande de subvention DETR

Demande de subvention auprès du département dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le projet d'extension de l'école – Création d'une salle de classe

↵ Manifestations diverses

Pour la 1^{ère} fois annulation de la manifestation du 13 juillet
Maintien du méchoui à la date du 6 septembre 2020 (sauf éventuel contre-ordre lié à la pandémie covid-19)

↵ Bilan intermédiaire pandémie covid 19

A ce jour, plus de 80 % des élèves sont retournés à l'école

↵ Stationnement Rue de la Masse

Devis en cours pour matérialiser par marquage au sol sur la voie des emplacements de voiture.

↵ Urbanisme

Dossier	Demandeur	Terrain : Adresse	Description du projet de construction
DP 78053 20 Y0001	GUEVAR Claudine	34 rue de la Tuilerie	Lucarne remplacée par fenêtre de toit
DP 78053 20 Y0002	TAMISIER chez FONCIER EXPERTS COLETTE	LES MASURES	Division de terrains
DP 78053 20 Y0003	LECERF GUILLAUME	ROUTE DE LA TUILERIE	Aménagement de comble. Création de 4 châssis de toit
DP 78053 20 Y0004	CASSAR SEBASTIEN	54 RUE DE LA MASSE	Extension et remplacement/modification des menuiseries
DP 78053 20 Y0005	CASSAR Sébastien	54 RUE DE LA MASSE	Extension
DP 78053 20 Y0006	CHABOT Eric	L ARDILLIERE	Extension de la toiture destine a un abris de voiture. Carport
PC 78053 16 Y0001 M01	LE CERF Guillaume	10 RUE DE LA TUILERIE	Maison individuelle
PC 78053 17 Y0001 M01	SARL EN CO RA GE	17 RUE DU NID DE GEAI	Création d'un préau. Démolition d'un abri et d'un garage
PC 78053 19 Y0001 M01	SCHREIBER Laurent	18 RUE DU NID DE GEAI	Extension d'une maison d'habitation
PC 78053 20 Y0001	SCI DE L'ARDILLIERE	Rue du Nid de Geai	Surélévation dépôt
PC 78053 20 Y0002	PIRAULT Sébastien	L'Ardillière	Maison individuelle
PC 78053 20 Y0003	FREYTAG Daniel	17 LA PORTE DES CHAMPS	Garage double avec auvent et grenier
PC 78053 20 Y0004	LEVET Jean-Baptiste	Rue du Nid de Geai	Maison individuelle
PC 78053 20 Y0005	SCI DE L'ARDILLIERE	L ARDILLIERE	SURELEVATION D'UNE CONSTRUCTION EXISTANTE
PC 78053 20 Y0006	SZLADEK ROMAIN	LE VILLAGE	CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

↳ Questions diverses

- Entretien du cimetière
- Retirer le panneau « Parking réservé à l'école »
- Adresser une note d'information aux administrés sur les divers points abordés lors de la séance (extension de l'école, 14 juillet, méchoui, fibre optique, Règle de vie à respecter en période estivale, aboiement des chiens...)
- Subvention gala

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h22



Le Maire

Guy PELISSIER